

**RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE
DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN
SITUATION AU 18 AVRIL 2018**

COMPTES DE L'EXERCICE 2017

La commission financière s'est réunie le 18 avril 2018 en présence de Monsieur Gérard Buchs, syndic, de Monsieur Georges-Henri Débois, vice-syndic et responsable du dicastère "Finances et impôts" ainsi que de l'organe de révision, la fiduciaire Jordan S.A. à Fribourg, représenté par Messieurs Claude Brodard, expert-réviseur agréé, et David Vésey, réviseur. Les travaux effectués par la fiduciaire lors du contrôle des comptes communaux 2017 nous ont été expliqués en détail. Monsieur Brodard nous a également fait part des éléments essentiels de son rapport.

La commission financière a pu poser toutes les questions jugées nécessaires. Elle remercie toutes les personnes présentes pour leur disponibilité.

Dans son rapport du 25 avril 2018, l'organe de révision confirme que la comptabilité et les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes aux principes de la comptabilité publique et recommande leur approbation.

Pour notre part, nous tenons à préciser qu'un déficit de l'ordre de CHF 14'980.00 avait été prévu au budget 2017. Finalement, c'est un résultat positif de CHF 9'437.43 au compte de fonctionnement qui est enregistré. A ce montant, viennent s'ajouter des amortissements supplémentaires de CHF 43'412.15 et des attributions à des réserves non obligatoires de CHF 79'484.20, portant le bénéfice réel 2017 à **CHF 132'333.78**.

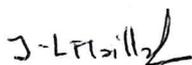
Toutefois, nous relevons que des prélèvements sur la réserve obligatoire « Eau » d'un montant total de CHF 136'912.20 ont été effectués pour couvrir des frais urgents dans ce domaine.

Au 31 décembre 2017, la **fortune** s'élève à **CHF 1'443'642.99** et le montant des **réserves non obligatoires** à **CHF 740'680.35**.

La commission financière remercie le conseil communal et la boursière communale pour l'excellente tenue des comptes et recommande à l'assemblée communale d'approuver l'exercice annuel 2017 tel qu'il est présenté.

Nous profitons de l'occasion pour adresser à Madame Christine Rigolet, avec laquelle nous avons collaboré toutes ces années, nos meilleurs vœux pour la suite et la remercier sincèrement pour tout le travail effectué qui fut fort apprécié par tous les membres de notre commission.

Saint-Martin, le 18 avril 2018



Le président : Jean-Luc Maillard



La secrétaire : Catherine Heimann